



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENFANCE
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

LES MESURES D'URGENCE POUR LES ENFANTS EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

DOSSIER DE PRESSE
26 AVRIL 2021

1. LA PÉRIODE DE CRISE QUE NOUS TRAVERSONS A DES IMPACTS LOURDS SUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES ET APPELLE UNE RÉPONSE FORTE DU GOUVERNEMENT

Les périodes prolongées passées au domicile et parfois la dégradation de la situation financière de leur famille font peser sur les enfants un poids nouveau qui se traduit par une plus grande anxiété et a des conséquences directes sur leur santé mentale.

PARMI LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE : UNE PLUS GRANDE PRÉCARITÉ MATÉRIELLE ET ALIMENTAIRE POUR LES ENFANTS

Le ralentissement de l'activité économique a dégradé les revenus de nombreux ménages, et surtout des ménages les plus vulnérables, fragilisant ainsi la situation des enfants. Le nombre de bénéficiaires du RSA est en augmentation depuis le début de la crise sanitaire. En janvier 2021, il est plus de 6 % supérieur au nombre de bénéficiaires en janvier 2020 (Insee).

Cette hausse de la précarité touche en priorité les ménages dont les revenus sont déjà modestes : parmi les 10 % de ménages dont le niveau de vie est le plus faible, 35 % déclarent que leur situation financière s'est dégradée du fait de la crise sanitaire (contre 16 % pour les 10 % de ménages dont le niveau de vie est le plus

élevé). Cette situation se traduit notamment par une plus grande précarité alimentaire. En février 2021, plus de 2 millions de personnes avaient recours à l'aide alimentaire et plus de la moitié de ces personnes déclarent y avoir recours depuis moins d'un an.

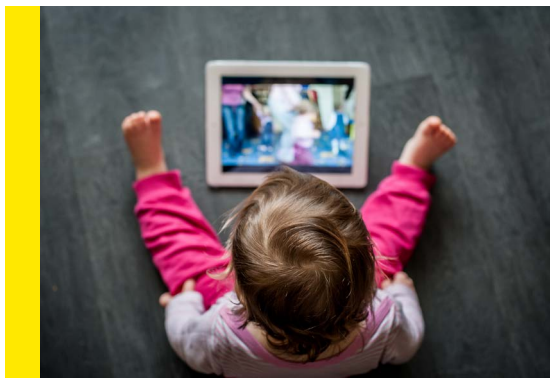
Les enfants ne sont pas épargnés : on estime que plus de 100 000 nouveaux bébés dépendent désormais d'une aide caritative pour répondre à leurs besoins essentiels. Par ailleurs, près de 75 % des parents habituellement bénéficiaires de ces aides déclarent que la crise a rendu plus difficile l'accès aux produits de première nécessité gratuitement ou à faible prix.

LA CRISE SANITAIRE AFFECTE LOURDEMENT LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS

Aujourd'hui, il existe très peu de données précises sur la santé mentale des enfants, et notamment des enfants de moins de 11 ans. Néanmoins, plusieurs signes alarmants sont apparus depuis le début de la crise sanitaire et de ses restrictions. En effet, de plus en plus d'enfants sont hospitalisés suite à une consultation pour troubles psychologiques (dont des états dépressifs). Les enfants admis en service de pédiatrie générale après tentative de suicide sont plus jeunes qu'avant la pandémie, et présentent des formes plus graves. Par ailleurs, on constate, chez les enfants de 2 à 5 ans, une plus grande agitation,

et des colères ou des difficultés de sommeil plus fréquentes. Selon une enquête de la Drees, 20 % des parents ont déclaré que les difficultés de sommeil rencontrées par leurs enfants âgés de 3 à 17 ans sont apparues ou ont augmenté depuis le début du premier confinement, en mars 2020. Certains enfants développent également des troubles alimentaires, dont des cas d'anorexie mentale précoce, dès l'âge de 8 ans, ainsi que des troubles psychologiques, comme des obsessions pour la propreté ou une anxiété accrue liée à la peur de la maladie.

PENDANT LE CONFINEMENT, SÉDENTARITÉ ET SUREXPOSITION AUX ÉCRANS



L'Observatoire national de l'activité physique et sportive (Onaps) constate que les enfants et les jeunes adolescents ont énormément réduit la pratique de l'activité sportive pendant les périodes de confinement en 2020. Seuls 5 % des enfants âgés de 5 à 11 ans ont atteint les recommandations de pratique d'activité sportive, soit 60 minutes d'activité d'intensité modérée à vigoureuse par jour. Pour les adolescents, ce chiffre est de 0,6 %. Avant la crise sanitaire, près de 20 % des enfants et adolescents atteignaient ce seuil de recommandation.

Les périodes de confinement ont également rendu les enfants beaucoup plus sédentaires. Ainsi, près de 75 % des enfants et adolescents ont passé plus de temps d'éveil assis ou couché, avec

des dépenses énergétiques très faibles, pendant plus de 7 heures par jour. Si ce chiffre était déjà élevé avant la crise, celle-ci a gravement détérioré la situation. On constate une explosion du temps passé devant les écrans, qui s'explique par ce niveau de sédentarité très élevé.

Ainsi, pendant le premier confinement, 93 % des enfants et adolescents ont dépassé les recommandations, situées à moins de 2 heures d'utilisation d'écrans par jour. Ce chiffre a connu une augmentation de 62 % pendant la même période.

La surexposition aux écrans a d'autres conséquences importantes, notamment l'exposition au cyber-harcèlement ou à des contenus violents, voire illicites. Selon un sondage Opinionway de 2018, à 12 ans, près d'un enfant sur trois a déjà été exposé à du contenu pornographique en ligne et un adolescent sur dix déclare avoir déjà été victime de violences en ligne.

La crise sanitaire a par ailleurs aggravé la situation : en septembre 2020, la plateforme d'écoute liée à des cyber-violences Net Écoute qui devient le 3018 a connu une augmentation de sollicitation de 26 %.

2. DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ, POUR QUE CHAQUE ENFANT PUISSE BÉNÉFICIER DE BONNES CONDITIONS POUR RÉUSSIR

OPÉRATION URGENCE PREMIERS PAS : LA DISTRIBUTION DE BIENS ESSENTIELS POUR PROTÉGER LES 1 000 PREMIERS JOURS DES ENFANTS

Pour répondre à l'urgence de la crise, le secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles a lancé à la fin du mois de mars 2021 l'opération Urgence premiers pas, mis en œuvre conjointement avec la fondation Break Poverty et l'Agence du don en nature (ADN).

Cette opération, à hauteur de 2 millions d'euros, permet, grâce aux fonds publics et aux dons des entreprises privées, de subvenir aux besoins de 30 000 à 50 000 bébés grâce à la distribution de kits de biens essentiels pour bébés. Pour atteindre l'objectif d'accompagner 50 000 bébés d'ici l'été, un appel a été lancé aux entreprises et aux particuliers pour soutenir cette opération d'urgence qui va se déployer sur tout le territoire au cours des prochains mois.



3 paquets de 45 couches ;

1 liniment et 1 paquet de lingettes pour le siège de bébé ;

1 flacon de savon liquide spécial bébé ;

3 boîtes de lait en poudre et 60 petits pots.

Parmi les entreprises partenaires ayant fait des dons ou vendu un certain nombre de produits à prix coûtant pour l'opération : Blédina, Sodiaal, Nutribio, Lidl, Mustela, Laboratoires Gilbert, Nestlé.

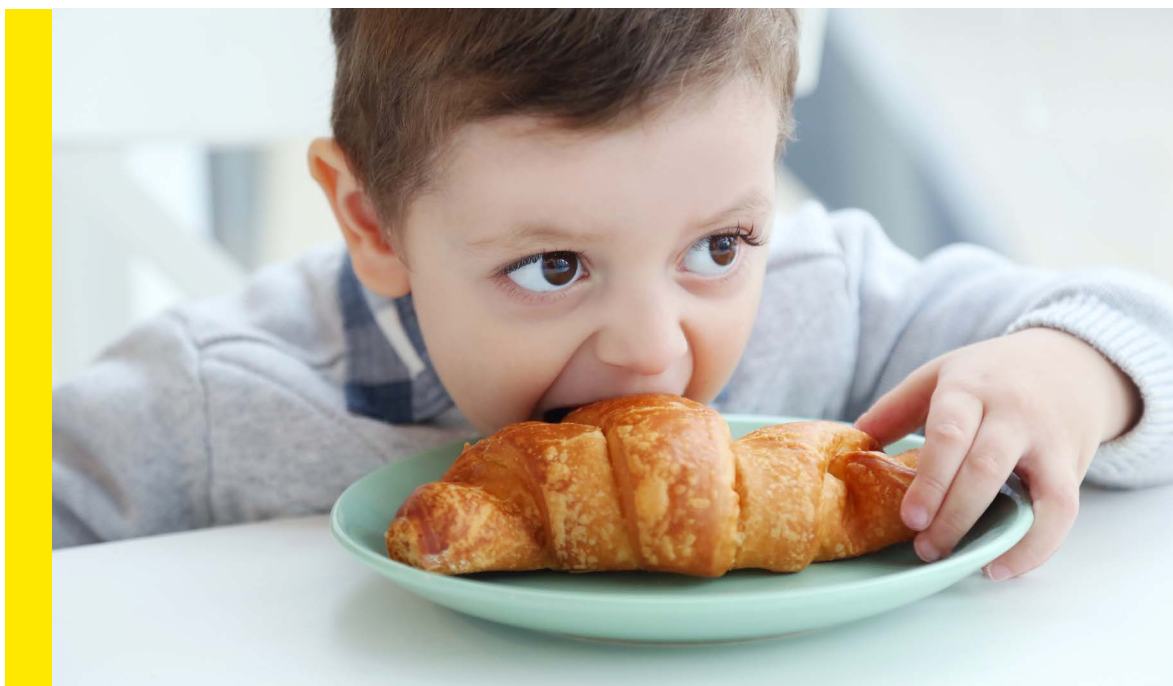
DES REPAS ACCESSIBLES À TOUS À L'ÉCOLE AFIN DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La cantine est souvent la seule source d'un véritable repas complet et équilibré pour les enfants issus de milieux défavorisés. Le contexte de difficultés sociales et économiques impacte aujourd'hui des familles plus nombreuses et nécessite une mobilisation plus forte de l'État et des collectivités. Aussi, pour que l'alimentation des élèves ne soit pas une victime collatérale de la crise, deux mesures phares portées par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale ont été renforcées : le déploiement sur tout le territoire des petits déjeuners gratuits à l'école et la possibilité pour les enfants de familles précaires de bénéficier de repas à la cantine à 1 euro pour les communes rurales qui en ont le plus besoin.

Le dispositif « Petits déjeuners à l'école » vise à proposer des petits déjeuners gratuits dans les écoles, afin que les élèves ne commencent pas la journée le ventre vide, restent concentrés dans la matinée et apprennent ainsi dans les meilleures conditions.

L'enveloppe de 14 millions d'euros votée lors du projet de loi de finances pour 2021 pour ce dispositif pourra être triplée afin d'accroître significativement le nombre et la fréquence de distribution des petits déjeuners.





Enfin, pour répondre à un besoin des familles précaires qui vivent en ruralité mais ne peuvent pas toujours payer la cantine pour leur enfant, l'État permet aux communes rurales de mettre en place des tarifs sociaux pour les cantines scolaires et accorder ainsi des déjeuners à 1 euro pour les enfants issus des familles les plus modestes. D'après une enquête menée par l'Ifop en janvier 2020, 42 % des communes ne pratiquaient pas de tarifs sociaux pour les

cantines scolaires. C'est le cas tout particulièrement des petites communes rurales qui, pour beaucoup, n'avaient pas les moyens de financer cette mesure pour leurs familles. L'élargissement du dispositif doit ainsi permettre de servir 2,5 millions de repas à ce tarif d'ici 2022.

3. DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'EXPOSITION AUX ÉCRANS ET LA SÉDENTARITÉ

QUATRE CHIFFRES POUR LUTTER CONTRE LE CYBER-HARCÈLEMENT ET LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES

UN NOUVEAU NUMÉRO SIMPLE, CENTRALISÉ ET EFFICACE

Le secrétaire d'État, en partenariat avec l'association e-enfance, lance un numéro à quatre chiffres, le **3018**, pour lutter contre les dangers numériques et accompagner les jeunes victimes. Cette nouvelle plateforme porte le numéro vert national d'écoute pour les victimes de cyber-harcèlement, Net Ecoute.

Ce numéro d'assistance est gratuit, anonyme et confidentiel, et il est accessible par téléphone 6 jours sur 7, de 9 heures à 20 heures, sur 3018.fr par Tchat en direct, *via* Messenger et WhatsApp.

L'équipe du 3018 est composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques. Elle est formée à la protection des mineurs sur Internet et à l'accompagnement des parents dans leur rôle d'éducation : cyber-harcèlement, *revenge porn*, chantage à la webcam, surexposition aux écrans et aux jeux vidéo, exposition à des contenus violents & pornographiques, contrôle parental, paramétrage de compte sur les réseaux sociaux ou encore piratage de compte, usurpation d'identité.



DES PROCÉDURES DE SIGNALEMENT DÉCLENCHÉES AUPRÈS DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le 3018 intervient à la demande des jeunes victimes ou de leur responsable pour faire supprimer un compte ou un contenu illégal qui leur porteraient préjudice. Tiers de confiance, « trusted flagger » auprès des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, TikTok, Twitch, Youtube, Roblox, Discord, Yubo), le 3018 agit immédiatement pour obtenir leur suppression en quelques heures.

Le 3018 déclenche également une procédure de signalement dédiée pour prendre en charge les jeunes victimes de violences numériques.

Le 3018 accueille et écoute la victime, l'assiste et la conseille. Le cas échéant, il analyse le compte ou le contenu concerné, le qualifie juridiquement, répertorie les éléments constitutifs. Il réunit un dossier de signalement et le transmet directement au service de modération du réseau social concerné *via* un canal prioritaire. Sa capacité d'intervention unique en France assure un traitement accéléré des signalements par les réseaux sociaux, plus que jamais nécessaire au regard des tensions accrues provoquées par les confinements successifs.

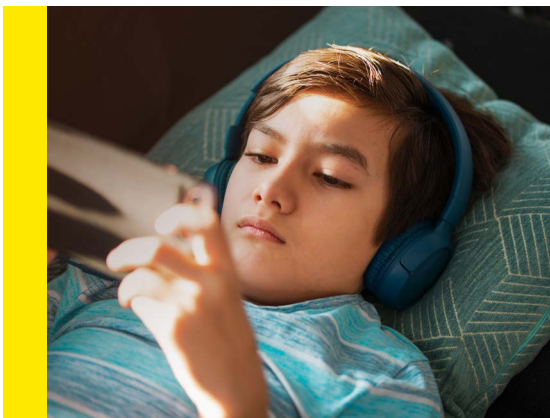
UN NUMÉRO AU CŒUR DU DISPOSITIF DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Outre sa mission de signalement, le 3018 accompagne si nécessaire la victime dans ses démarches auprès des autorités compétentes et l'oriente vers les services spécialisés. Conventionné avec la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr), la Brigade numérique de la Gendarmerie nationale (gendarmerie.interieur.gouv.fr) et le

119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'enfance. Partenaire des acteurs numériques institutionnels et des autorités indépendantes qualifiées, notamment le CSA, la Cnil, Hadopi, le Défenseur des droits ou encore l'ANJ, le 3018 est en lien direct avec toutes les parties prenantes.

PERMETTRE AUX PARENTS DE MIEUX PROTÉGER LEURS ENFANTS DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE

Le ministre des Solidarités et de la Santé et le secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles ont engagé plusieurs actions au profit des familles :



■ ■ En lien avec Cédric O, le secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, un site centralisant l'ensemble des actions d'information à destination des parents sur les risques liés à l'utilisation d'internet et sur les bonnes pratiques à adopter a été mis en place : www.jeprotegemonenfant.fr. Ce site permet aux parents de mettre en place plus facilement un contrôle parental et de limiter ainsi les risques d'exposition aux contenus pornographiques en ligne ;

■ ■ En lien avec l'Éducation nationale, un travail est mené actuellement sur la généralisation d'actions de prévention des cyber-violences en primaire.

UN PASS'SPORT POUR FAVORISER LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE À LA RENTRÉE 2021

L'activité physique et sportive est essentielle au développement des enfants : elle leur permet d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel.

Les restrictions sanitaires, qu'elles portent sur la fermeture des établissements sportifs, sur l'interruption de l'activité des associations sportives, ou sur le confinement au domicile, ont eu un impact fortement négatif sur la pratique de l'activité sportive par les enfants et les jeunes.

Afin d'encourager la pratique du sport et le retour à l'activité physique une fois les restrictions levées, le ministère des Sports a mis en place un Pass. Le Pass'sport permettra dès septembre 2021 de faciliter l'accès à une pratique sportive, en s'inspirant du modèle Pass'culture tout en s'adaptant aux réalités territoriales. Le Pass'sport attribuera une aide à hauteur de 80 euros par jeune, afin qu'ils puissent adhérer à des associations sportives et profiter d'infrastructures sportives. Près d'1,8 million de jeunes sont concernés, grâce à une enveloppe globale de 100 millions d'euros.



Qui est concerné par le Pass'sport ?

Le Pass'sport concerne les enfants et adolescents qui :

- sont âgés de 6 à 16 ans ;
- vivent dans des familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500 euros ;
- souhaitent prendre ou reprendre des licences dans des associations sportives.

Il concerne également les enfants et jeunes âgés de 6 à 20 ans, en situation de handicap et bénéficiaires de l'allocation éducation enfant handicapé (AEEH).

4. PRÉSERVER LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

ACCOMPAGNER DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AVEC LA MISE EN PLACE D'UN FORFAIT 100 % PSY ENFANTS

Les professionnels de l'enfance et de la psychiatrie ont alerté le Gouvernement sur l'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes. Des données des services d'urgence hospitaliers confirment des troubles psychologiques en forte hausse (gestes suicidaires, angoisse, anxiété, dépression, etc.).

Afin d'accompagner les enfants et les jeunes en détresse, le Président de la République, aux côtés du ministre de la Santé et du secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, a annoncé la mise en place d'un « forfait 100 % psy enfants », qui donne accès à dix séances de psychologue sans avance de frais pour tous les enfants de 3 à 17 ans.

Il sera activable tout au long de la crise, dès le mois de mai, auprès de psychologues partenaires identifiables sur une plateforme, et dans le cadre d'un parcours de soin passant par tout médecin qui prescrira ce forfait d'urgence.

Mais, les difficultés psychologiques ne s'arrêteront pas avec la crise. Les jeunes doivent être accompagnés sur le long terme, et il est impé-

ratif de répondre aux problèmes structurels qui se font davantage ressentir en cette période : manque d'effectifs dans les centres médico-psychologiques, manque d'attractivité du métier de pédopsychiatre, délais d'attente trop longs... Les Assises de la santé mentale, prévues cet été, seront l'occasion d'aborder ces sujets et permettront de faire aboutir de nouvelles propositions.

Le forfait 100% psy enfant, c'est quoi ?

- des séances chez un psychologue libéral ;
- pour tous les enfants de 3 à 17 ans ;
- sur ordonnance du médecin ;
- sans aucun frais pour les familles ;
- partout en France.

UNE ENQUÊTE PÉRENNE SUR LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, POUR MIEUX COMPRENDRE LE PROBLÈME ET MIEUX LE PRENDRE EN CHARGE

Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif de surveillance continue de la santé mentale des enfants. Il est primordial de mesurer et de disposer d'indicateurs scientifiques pérennes sur l'état de santé mentale des enfants, les déterminants des troubles psychiques, leur impact sur la qualité de vie et les apprentissages afin d'adapter les politiques de prévention et de prise en charge sur le long terme.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République a annoncé le 14 janvier dernier le lancement, dès le printemps, d'une enquête nationale pérenne portée par Santé publique France.

Son comité scientifique, qui aura pour mission de préciser les objectifs, le cadre méthodologique, les populations cibles et la synergie avec les enquêtes existantes a été installé cette

semaine. Il est composé de représentants du conseil scientifique de l'Éducation nationale, de pédopsychiatres, psychologues, médecins et psychologues scolaires, épidémiologistes, statisticiens, chercheurs en neurosciences, spécialistes des apprentissages, des sciences de l'éducation et des sciences sociales. Il inclue également des experts français et internationaux.

L'enquête, menée dès le printemps de l'année prochaine aboutira à des résultats dès le printemps prochain. Au total, 30 000 enfants seront enquêtés. Chaque enquête interrogera parent, enfant, professeur, et dans certains cas, le professionnel de santé qui accompagne l'enfant.





**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENFANCE
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

**Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités
et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles
Cabinet de M. Adrien Taquet**

01 49 56 89 04

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr